Envoyé en préfecture le 04/02/2020
Reçu en préfecture le 04/02/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20200128-BS1802202010-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 28 JANVIER 2020

N° BS_JAN 28-10

Objet :

Convention pour la préservation et la valorisation des espaces naturels du Vernet

En deux mille vingt, le vingt-huit janvier à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées :38
Nombre de suffrages exprimés :38
VOTES : Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation : 21 janvier 2020

Présents : Laurence ALLEFRESDE, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Patrick BAILLY, Jean-Daniel BALAYN, Patrick BOHLE, Joël BOYER, Gérard BROUILLARD, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Jean-Claude FLORY, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET Thierry LECLERC, Eric LESPINASSE, Isabelle MASSEBEUF, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,
Représentés : Agnès AUDIBERT, Alain FEOUGIER, Virginie FERRAND, Sandrine GENEST, Raoul L'HERMINIER, Brieuc MEVEL, Thierry PALLOT,
Excusés : Jérôme DALVERNY, Nathalie ROUSSET

Envoyé en préfecture le 04/02/2020
Reçu en préfecture le 04/02/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20200128-BS1802202010-DE

Un partenariat avec le Parc est sollicité dans le cadre d'une convention de mécénat qui lie la société Agromousquetaires, le Fonds de dotation des CEN et le CEN Rhône-Alpes.
La convention présentée, a pour objet de définir les termes d'un partenariat entre la Société Générale des Eaux de Sources Minérales SGESM, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes CEN Rhône-Alpes et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche afin de préserver et valoriser les sources et boisements situés à proximité de la zone de captage d'eau potable du Vernet à Prades.
L'objectif est d'évaluer la qualité écologique des lieux puis mettre en œuvre les actions de gestion de ces milieux, et labelliser l'eau minérale naturelle gazeuse Vernet dans le respect du cahier des charges de la Marque « Valeurs Parc » et ainsi promouvoir à la fois cette ressource naturelle exceptionnelle, mais aussi le véritable patrimoine culturel et identitaire des Monts d'Ardèche.

Le bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'APPROUVER la convention présentée,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.**

Fait à Jaujac, le 28 janvier 2020, pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC